

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 008-324/14/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour des études relatives à l'augmentation de capacité du réseau ferroviaire
DPMOD 14/11331/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Au titre du Plan de Déplacements urbain approuvé en juin 2013, il est prévu la réalisation d'études portant sur l'augmentation de capacité du réseau ferroviaire notamment pour les lignes Aix – Etang-de-Berre et Aix – Marseille.

Concernant la ligne Aix – Etang-de-Berre, le projet consiste en la réouverture aux voyageurs de la ligne Aix – Rognac permettant de relier le Pays d'Aix et l'Etang-de-Berre avec à terme une relation directe Aix – Vitrolles – Aéroport / Pas-des-Lanciers / Marseille. Ce projet offrira un meilleur maillage du réseau ferroviaire métropolitain, en apportant une complémentarité d'une offre Aix – Marseille via l'Etang-de-Berre avec des dessertes Avignon – Marseille ou Miramas – Marseille (nœud ferroviaire de Rognac).

Les études d'avant-projet sont prévues entre 2014 et 2015.

S'agissant de la deuxième phase d'amélioration de la liaison Marseille – Aix-en-Provence, le Contrat de Projet Etat-Région 2007, prévoit les modalités de financement de réalisation des études préliminaires et d'avant-projet.

Celles-ci ont permis de retenir un programme fonctionnel ainsi qu'un besoin de financement complémentaire pour couvrir la totalité des études d'avant-projet.

Les études d'avant-projet complémentaires concernent la réalisation des aménagements relatifs à la seconde phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille – Aix-en-Provence permettant de passer de trois à six trains par heure et par sens entre ces deux agglomérations.

Le programme fonctionnel prévoit notamment :

- la réalisation de 12 km de double voie dans des zones fortement contraignantes ;
- la modernisation de la signalisation de la ligne avec notamment les modifications significatives apportées sur la gare d'Aix-en-Provence (cinq voies à quais, prolongement de la passerelle existante afin de mettre en accessibilité le 3^{ème} quai, etc...) ;
- l'étude pour la création de nouvelles haltes dont Luynes et Plan-de-Campagne ;
- l'étude pour l'électrification de la ligne ;
- la suppression du dernier passage à niveau présent entre Marseille et Aix-en-Provence.

L'enveloppe financière prévisionnelle totale (études et travaux) s'élève à 551 000 000 d'euros courants pour une mise en service en décembre 2020.

Le besoin de financement des études avant-projet sur la base du programme complet est estimé à 9 000 000 d'euros HT dont 1 731 250 euros déjà contractualisés au titre de la convention de financement initiale recouvrant les études préliminaires et une partie des études avant-projet.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Aussi, le besoin de financement complémentaire, visant à couvrir la totalité des études d'avant-projet est évalué à 7 268 750 euros courant HT. Réseau Ferré de France est maître d'ouvrage de l'opération. La participation de Marseille Provence Métropole correspond à 13,75% du besoin de financement total et s'élève à 1 000 000 d'euros courants HT.

Des conventions spécifiques à chaque projet préciseront le contenu opérationnel, le montant des travaux et la participation financière de chaque partenaire.

Pour ce faire, il est nécessaire d'approuver une opération permettant la réalisation de ces investissements sur plusieurs exercices. Le montant de l'opération s'élève à 1 500 000 euros HT soit 1 800 000 euros TTC.

L'enveloppe de crédits de paiement proposée de 350 000 euros HT sur l'année de l'exercice concerné doit permettre de réaliser notamment l'étude d'avant-projet sur l'axe ferroviaire Aix – Marseille – Deuxième phase pour la réalisation d'aménagements relatifs à la modernisation de la ligne ferroviaire Aix – Marseille.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le contrat de projet Etat-Région de 2007.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'approuver la création et l'affectation d'une opération relative au financement des études relatives à l'augmentation de la capacité du réseau ferroviaire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'autorisation de programme pour des études relatives à l'augmentation de capacité du réseau ferroviaire d'un montant de 1 500 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe transport 2014 et suivants de la Communauté Urbaine : Sous-Politique C 350 – Nature Budgétaire 2315 – Opération n°1403

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

- Année 2014 : 350 000 euros
- Année 2015 : 400 000 euros
- Année 2016 : 500 000 euros
- Année 2017 : 350 000 euros

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
au Transport – Mobilité durable
Stationnement

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Robert ASSANTE

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER